

et un poste récepteur commercial; le Service des parcs nationaux: neuf postes fixes, 16 postes portatifs et deux postes expérimentaux; la Division des mines et de la géologie: un poste fixe et un poste récepteur commercial; le Bureau des affaires des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon: deux postes fixes et 28 postes portatifs. Ces postes fournissent les communications et un service de signaux horaires pour les arpenteurs et pour la protection et l'administration des parcs nationaux.

Ministère du Revenu national.—Ce ministère compte deux postes commerciaux privés.

Section 3.—La Société Radio-Canada

Sous-section 1.—Administration

L'histoire et l'évolution de la Société Radio-Canada sont décrits aux pages 771-774 de l'*Annuaire* de 1947.

La Société Radio-Canada, qui fonctionne en vertu de la loi canadienne sur la radiodiffusion de 1936, est sous la direction d'un président en service continu et d'un bureau de neuf gouverneurs choisis de manière à représenter les principales divisions géographiques du Canada. Le bureau trace la ligne de conduite de la société et la surveillance, mais l'administration courante et l'exploitation des postes relèvent d'un directeur général. Le rouage administratif de Radio-Canada se compose des divisions suivantes: l'exécutif, le personnel et l'administration, les finances, le génie, les programmes, la presse et l'information, le service commercial, les règlements et la radiodiffusion, et les relations entre postes.

En vertu de la loi canadienne sur la radiodiffusion, la Société Radio-Canada est chargée de formuler les règlements qui régissent l'établissement et l'exploitation des réseaux, le caractère de chacun et de tous les programmes radiodiffusés de ses propres postes et de postes privés et la proportion de temps qui peut être consacrée à la publicité dans les programmes radiophoniques. Radio-Canada n'exerce pas, et n'autorise aucun poste privé à l'exercer en son nom, la censure sur un sujet quelconque d'irradiation. L'administration d'un poste est responsable de la bonne observance des règlements.

Sous-section 2.—Activité

Récentes initiatives.—Radio-Canada se tient au courant des progrès effectués dans le domaine des radiocommunications et, dans la mesure où ces progrès peuvent avoir une portée sur la situation au Canada, en étudie l'application. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la modulation de fréquence et de la télévision.

Modulation de fréquence.—Cette méthode de transmission relativement nouvelle présente plusieurs avantages que le système à amplitude modulée ne possède pas, entre autres: 1° réduction de l'interférence statique et électrique; 2° élimination de l'interférence causée par d'autres postes; 3° amélioration de la qualité et du naturel de la reproduction; 4° réduction de la congestion dans la bande (A.M.) de radiodiffusion actuelle.

La Société Radio-Canada exploite deux postes à fréquence modulée à Montréal (P.Q.), et un dans chacune des villes suivantes: Toronto (Ont.), Vancouver (C.-B.)